



Publicité préalable pour une occupation temporaire du domaine public en vue d'une activité économique

Parcelles DW168, DW172, DW170 et DW75 à l'ISDND de SAINT-JEAN-DE-LIBRON

1-Contexte

La Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée a été saisie d'une demande de renouvellement d'une convention d'occupation temporaire du domaine public par l'actuel titulaire, dans le but d'exploiter une emprise d'une superficie de 4,7683 hectares sur les parcelles cadastrées DW168, DW172, DW170 et DW75.

En vertu des dispositions de l'article L2122-1-4 du code général de la propriété des personnes publiques, cette demande doit être appréciée comme une manifestation d'intérêt spontanée.

Le présent avis de publicité a donc pour objet de porter à la connaissance du public cette manifestation d'intérêt spontanée et de permettre à tout tiers, susceptible d'être intéressé par cette occupation, de **proposer une offre similaire**.

Il est mis en ligne pendant une durée de **15 jours**.

2-Caractéristiques essentielles du futur contrat

➤ Objet du contrat

Le projet de convention a pour objet la mise à disposition d'une partie de l'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux exploité par l'Agglomération au lieu dit Saint-Jean de Libron à Béziers ainsi que d'une parcelle attenante propriété de la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée (référence cadastrale : DW168, DW172, DW170 et DW75).

L'occupant sera autorisé à dispenser la partie technique de ses formations de conducteurs d'engins de chantier sur ces parcelles.

➤ Conditions financières

L'occupant s'acquittera de l'ensemble des charges afférentes à l'occupation : le raccordement au réseau électrique et à l'eau potable.

Aucune redevance d'occupation domaniale ne sera réclamée par l'Agglomération.

Toutefois, en contrepartie du droit d'occuper ces parcelles, le centre de formation s'engage à :

- réaliser deux fois par an le reprofilage et le curage de tous les fossés qui bordent les parcelles objets de la présente convention,
- sur demande et sous la responsabilité du responsable de l'ISDND, intervenir ponctuellement avec ou sans stagiaire, sur d'autres parcelles de l'ISDND pour réaliser le curage des fossés internes à l'installation, le chargement de terre avec un tombereau ou le prêt d'un engin de chantier si besoin avec ou sans conducteur .

➤ Durée

La convention est conclue pour une durée de 4 ans.

3-Modalités d'envoi de la manifestation d'intérêt concurrent :

➤ Contenu de la manifestation d'intérêt

Tout dossier devra obligatoirement comporter :

1°) Un courrier de présentation du candidat

2°) Extrait K-Bis du candidat (si entreprise), extrait du répertoire SIRENE (si Association) ou copie de la carte d'identité du demandeur (si particulier).

3°) Les statuts sociaux de l'entreprise ou de l'Association

4°) Présentation du projet similaire d'occupation

➤ Adresse électronique de contact pour l'envoi de la manifestation d'intérêt

Toute manifestation d'intérêt devra être adressée au plus tard le **17 décembre 2021 à 17h00** uniquement par mail à l'adresse : juridique@beziers-mediterranee.fr.

L'objet du mail devra être : « Intérêt concurrent – COT pour les parcelles DW168, DW172, DW170 et DW75 de l'ISDND de Saint-Jean de Libron ».

➤ Suite de la procédure

En cas de manifestation d'intérêt concurrent, la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée organisera une procédure de mise en concurrence en application de l'article L2122-1-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

Si aucun intérêt concurrent n'émerge à l'issue de cette publicité, la convention d'occupation temporaire sera renouvelée avec l'actuel titulaire de ce contrat.